

## **CHAPITRE 1 :**

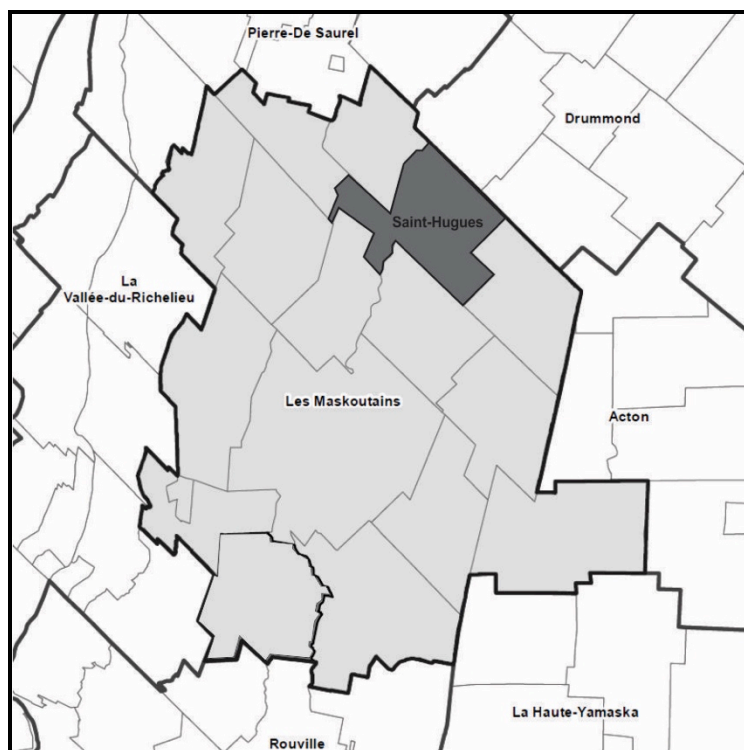
### **MISE EN SITUATION**

---

Ce chapitre dresse un portrait général des principales caractéristiques physiques et socio-démographiques de la municipalité de Saint-Hugues. Cette mise en situation permet de mieux comprendre les enjeux d'aménagement et les politiques d'urbanisme qui en découlent.

#### **1.1 LOCALISATION**

La municipalité de Saint-Hugues est localisée dans le secteur nord-est de la MRC des Maskoutains. Cette dernière fait partie de la région administrative de la Montérégie.



Le noyau urbain de la municipalité est situé à une distance assez similaire des centres de Saint-Hyacinthe, Drummondville et Sorel. Les principaux axes routiers du territoire municipal sont la route 224, qui permet de rejoindre l'autoroute 20, ainsi que l'axe du rang Bourgchemin Ouest et le Chemin de la Yamaka qui font le lien avec la route 235.

## 1.2 **MILIEU PHYSIQUE**

Le territoire municipal couvre une superficie de 89,3 km<sup>2</sup>. La topographie est généralement peu accentuée, sauf en bordure des cours d'eau où l'on retrouve parfois des zones exposées aux mouvements de terrain. On trouve également sur le territoire municipal de grands boisés concentrés principalement dans les secteurs est, sud et nord-ouest. Certains de ces boisés sont situés sur des sols sablonneux, sensibles à l'érosion éolienne. Sur le plan faunique, une aire d'habitat du chevalier cuirvé, une espèce de poisson désignée menacée, a été identifiée au confluent des rivières Chibouet et Yamaska.

## 1.3 **PROFIL DEMOGRAPHIQUE**

(article remplacé, règlement 268-3-17, entré en vigueur le 28 septembre 2017)

### 1.3.1 **Population**

Selon les données du recensement de Statistique Canada, la population de la municipalité de Saint-Hugues s'élevait à 1 327 personnes en 2016. Il s'agit d'une augmentation de l'ordre de 2,7 % par rapport au recensement de 2011 (1 292 personnes), un taux légèrement inférieur à celui enregistré pour l'ensemble de la MRC des Maskoutains (3,4 %).

Comme le démontre le tableau ci-dessous, le taux de variation de la population a fluctué passablement d'une période quinquennale à l'autre. Règle générale, le taux est plus faible que celui enregistré à l'échelle de la MRC.

**TABLEAU 1-3-1-A : Variation de la croissance de la population 1981-2016 – municipalité de Saint-Hugues et MRC des Maskoutains**

Année	Municipalité de Saint-Hugues		MRC des Maskoutains	
	Nombre	Taux de variation	Nombre	Taux de variation
1981	1 254	---	71 445	---
1986	1 271	1,4 %	73 230	2,5 %
1991	1 281	0,8 %	76 940	5,1 %
1996	1 340	4,6 %	78 755	2,4 %
2001	1 275	- 4,8 %	78 915	0,2 %
2006	1 310	2,7 %	80 694	2,3 %
2011	1 292	- 1,4 %	84 248	4,4 %
2016	1 327	2,7 %	87 099	3,4 %

Source : Statistique Canada, recensements de 1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2006, 2011 et 2016

Le poids démographique de la municipalité, par rapport à l'ensemble de la MRC, a légèrement reculé de 1981 à 2011 pour ensuite se stabiliser à 1,5 % (voir données du tableau 1-3-1-B).

**TABLEAU 1-3-1-B : Variation du poids démographique de la municipalité de Saint-Hugues par rapport à la MRC des Maskoutains 1981-2016**

Année	Nombre		Poids démographique
	Municipalité de Saint-Hugues	MRC des Maskoutains	
1981	1 254	71 445	1,8 %
1991	1 281	76 940	1,7 %
2001	1 275	78 915	1,6 %
2011	1 292	84 248	1,5 %
2016	1 327	87 099	1,5 %

Source : Statistique Canada, recensements de 1981, 1991, 2001, 2011 et 2016

Les données de 2011, relatives à la répartition de la population par groupes d'âge, montrent une concentration légèrement plus élevée que la moyenne régionale dans les groupes d'âge plus jeunes, alors que c'est la situation inverse pour les 50 ans et plus.

**TABLEAU 1-3-1-C : Répartition de la population par groupes d'âge municipalité de Saint-Hugues et MRC des Maskoutains 2011**

Groupe d'âge	Municipalité de Saint-Hugues		MRC des Maskoutains	
	nombre	%	nombre	%
0 à 9 ans	170	13,1 %	8 875	10,6 %
10 à 19 ans	160	12,3 %	9 875	11,8 %
20 à 29 ans	160	12,3 %	10 300	12,3 %
30 à 39 ans	160	12,3 %	10 180	12,1 %
40 à 49 ans	210	16,2 %	11 820	14,1 %
50 à 59 ans	185	14,2 %	13 415	16,0 %
60 à 69 ans	135	10,4 %	10 090	12,0 %
70 à 79 ans	90	6,9 %	5 750	6,9 %
80 ans et plus	30	2,3 %	3 960	4,3 %

Source : Statistique Canada, recensement de 2011

### 1.3.2 Ménages

Le nombre de ménages, sur le territoire de la municipalité de Saint-Hugues, s'élevait à 510 en 2011, en hausse de 6,2 % par rapport à l'année 2001. Cette variation, plus élevée que celle observée pour la population, est attribuable au phénomène du fractionnement des ménages. La croissance du nombre de ménages est généralement plus faible que celle observée à l'échelle de la MRC des Maskoutains.

**TABLEAU 1-3-2-A : Évolution du nombre de ménages municipalité de Saint-Hugues et MRC des Maskoutains 1981-2011**

Année	Municipalité de Saint-Hugues		MRC des Maskoutains	
	Nombre	Taux de variation	Nombre	Taux de variation
1981	380	---	23 630	---
1991	440	15,8 %	28 815	21,9 %
2001	480	9,1 %	31 920	10,8 %
2011	510	6,2 %	36 590	14,6 %

Source : Statistique Canada, recensements de 1981, 1991, 2001 et 2011

En ce qui concerne le nombre moyen de personnes par ménage, celui a diminué graduellement de 1986 à 2006, pour se stabiliser à 2,6 en 2006 et 2011. À l'exception de l'année 2006, le nombre moyen a été plus élevé que celui observé à l'échelle de la MRC.

**TABLEAU 1-3-2-B : Nombre de personnes par ménage municipalité de Saint-Hugues et MRC des Maskoutains 1986-2011**

	Municipalité de Saint-Hugues	MRC des Maskoutains
1986	3,0	2,8
1991	2,9	2,7
1996	2,9	2,5
2001	2,7	2,5
2006	2,6	2,6
2011	2,6	2,2

Source : Statistique Canada, recensements de 1986, 1991, 1996, 2001, 2006 et 2011

Soulignons que dans le cas de la municipalité de Saint-Hugues, le revenu moyen des ménages s'élevait à 57 533 \$ en 2011, légèrement inférieur à la moyenne de la MRC qui était de 59 659 \$<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Statistique Canada, recensement de 2011

### 1.3.3 Scolarité

En ce qui concerne le niveau de scolarité, la proportion de résidents qui ne possèdent aucun diplôme est plus élevée que la moyenne régionale, ce qui se traduit par des taux inférieurs à la moyenne pour ce qui est des détenteurs d'un diplôme d'études secondaires ou collégiales.

**TABLEAU 1-3-3-A : Niveau de scolarité municipalité de Saint-Hugues et MRC des Maskoutains 2011**

	Municipalité de Saint-Hugues		MRC des Maskoutains	
	nombre	%	nombre	%
Aucun diplôme	370	36,8 %	19 570	28,8 %
Diplôme d'études secondaires	200	19,9 %	15 365	22,6 %
Diplôme d'école de métiers	210	20,9 %	12 525	18,4 %
Diplôme d'études collégiales	125	12,4 %	10 980	16,2 %
Diplôme d'études universitaires (sans bacc)	40	4,0 %	2 570	3,8 %
Baccalauréat	30	3,0 %	4 905	7,2 %
Diplôme d'études supérieures au baccalauréat	30	3,0 %	2 040	3,0 %

Source : Statistique Canada, recensement de 2011

### 1.3.4 Profil du cadre bâti

Cette section du document décrit l'évolution des mises en chantier résidentielle au cours des dix-sept dernières années ainsi que certaines caractéristiques du parc de logements.

Depuis l'an 2000, il s'est construit, en moyenne chaque année, 3,6 nouveaux logements sur le territoire de la municipalité de Saint-Hugues. Les meilleures années ont été entre 2006 et 2009 où, cette dernière année, un sommet de dix unités de logement a été enregistré.

**TABLEAU 1-3-4-A : Évolution des mises en chantier résidentielles 2000-2016**

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	moyenne
4	0	1	2	1	1	6	7	6	10	2	4	3	4	4	2	4	3,6

Source : MRC des Maskoutains, compilation des données sur les mises en chantier résidentielles

Les données suivantes sont tirées du recensement de 2011 :

- Les maisons individuelles non attenantes constituent 94,9 % du parc de logements du territoire municipal.
- Une proportion importante des bâtiments (79,4 %) a été construite avant 1981.
- Le pourcentage de personnes qui sont propriétaires de leur logement s'élève à 79,8 %.
- La valeur moyenne des habitations s'établissait à 183 167 \$, inférieure à la moyenne régionale qui s'élevait à 207 883 \$.

**TABLEAU 1-3-4-B : Typologie résidentielle 2011**

Maison individuelle non attenante	Maison jumelée	Maison en rangée	Appartement duplex	Immeuble à appartements	Autre maison individuelle attenante	Maison mobile
94,9 %	1,0 %	1,0 %	2,0 %	1,0 %	0 %	0 %

**TABLEAU 1-3-4-C : Période de construction des bâtiments**

Avant 1960	1961-1980	1981-1990	1991-2000	2001-2011
50,5 %	28,9 %	12,4 %	3,1 %	5,2 %

### 1.3.5 Profil économique

Cette section traite de la répartition de la population active selon les grands secteurs d'activité économique et dresse un portrait succinct de l'industrie manufacturière sur le territoire municipal.

Comme on peut le constater, à la lecture du tableau 1-3-5-A, la très grande majorité de la population active occupe un emploi dans le secteur tertiaire (72,7 %), soit une proportion similaire à la moyenne de la MRC (70 %). Le caractère distinctif de la municipalité est la forte proportion, par rapport à la moyenne régionale, des emplois liés à l'agriculture alors qu'à l'inverse le secteur secondaire est beaucoup moins présent. Cette situation est le reflet de la part importante qu'occupe l'activité agricole sur le territoire municipal.

**TABLEAU 1-3-5-A : Emploi selon le secteur d'activité économique de la population active âgée de 15 ans et plus 2011**

Année	Municipalité de Saint-Hugues		MRC des Maskoutains	
	Nombre	%	Nombre	%
Secteur primaire	160	15,3	2 820	6,2
Secteur secondaire	125	12,0	10 720	23,8
Secteur tertiaire	760	72,7	31 525	70,0
Total	1 045	100	45 065	100

Source : Statistique Canada, recensement de 2011

Secteur primaire : agriculture, foresterie, pêche et chasse, extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz.

Secteur secondaire : fabrication, construction.

Secteur tertiaire : commerce de détail, soins de santé et assistance sociale, hébergement et services de restauration, service d'enseignement, autres services (sauf les administrations publiques), services professionnels, scientifiques et techniques, commerce de gros, transport et entreposage, finance et assurance, services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement, administration publique, services immobiliers et services de location et de location à bail, services publics, arts, spectacles et loisirs, industrie de l'information et industrie culturelle, gestion de sociétés et d'entreprises.

En 2012, le Centre local de développement (CLD) Les Maskoutains répertoriait huit entreprises manufacturières sur le territoire municipal, ce qui représentait 2,1 % de l'ensemble des entreprises de la MRC. Celles-ci offraient 82 emplois, soit 0,61 % du nombre total d'emplois manufacturiers recensés sur le territoire de la MRC. Le nombre d'emplois du secteur

manufacturier n'a connu une baisse que de 5,7 % entre 2002 et 2012, comparativement à une diminution de l'ordre de 15,6 % à l'échelle régionale.<sup>2</sup>

Bien que non négligeable sur le plan local, l'activité manufacturière à Saint-Hugues ne constitue pas un enjeu stratégique dans le cadre du développement urbain futur.

## **1.4**

### **ORGANISATION SPATIALE**

L'organisation spatiale s'articule autour de deux principales composantes : le noyau urbain et le territoire agricole.

#### ***Périmètre d'urbanisation***

*(dispositions remplacées, règlement 268-3-17, entré en vigueur le 28 septembre 2017)*

La superficie du périmètre d'urbanisation est de 45,63 hectares, soit 0,5 % de la superficie totale du territoire municipal. 32,2 % de la population habite dans le périmètre d'urbanisation<sup>3</sup>, ce qui représente une densité brute moyenne de 9,2 personnes / hectare.

#### ***Espaces à vocation résidentielle et à vocation mixte résidentielle et commerciale***

Les espaces où domine la fonction résidentielle (aire d'affectation résidentielle et aire d'affectation mixte résidentielle et commerciale identifiées au plan d'urbanisme) occupent la plus grande superficie du périmètre d'urbanisation avec une proportion de 61,2 %.

Le développement urbain a pris naissance autour de l'axe de la rue Notre-Dame, puis s'est étendu progressivement vers le sud. La rue Notre-Dame constitue l'épine dorsale du noyau urbain en raison de son achalandage et de sa visibilité qui ont entraîné naturellement l'implantation des commerces et services en bordure de cette voie de circulation. Le développement urbain s'est fait essentiellement du côté sud-ouest de la rue Notre-Dame et du Chemin de la Yamaska, autour d'un quadrillage de rues assez serré. La rivière Chibouet, qui longe une partie du périmètre d'urbanisation, à son extrémité sud, constitue une limite naturelle à l'expansion des activités urbaines.

Soulignons que le noyau villageois représente un territoire d'intérêt exceptionnel en raison de l'état de conservation des caractéristiques architecturales traditionnelles des bâtiments et du nombre de bâtiments d'intérêt.

Les habitations les plus récentes ont été construites en bordure de la rue Beaudry, près de la limite ouest du périmètre d'urbanisation, ainsi que le long de la rue Saint-Jacques (extrémité nord du périmètre urbain).

---

<sup>2</sup> CLD Les Maskoutains, 2002 et 2012

<sup>3</sup> Information tirée des données du recensement de 2011



L'offre commerciale se limite aux services de base : petit marché d'alimentation, quincaillerie, services personnels (coiffure, massothérapie, etc.), atelier d'entretien de véhicules.

### *Espaces à vocation publique et institutionnelle*

Les principaux sites à caractère public et institutionnel sont concentrés dans le secteur sud du périmètre d'urbanisation. On y retrouve l'école primaire, l'ensemble paroissial, le bureau municipal, la bibliothèque, la caserne incendie, le Centre de la petite enfance, le terrain des loisirs et son bâtiment d'accueil ainsi que le vaste parc naturel de la Seigneurie-de-Ramezay.

### *Espace à vocation industrielle*

Le seul secteur à vocation industrielle identifié au plan d'urbanisme est localisé en bordure de la rue Yamaska, à l'extrémité ouest du périmètre d'urbanisation. C'est à cet endroit que l'on retrouve le garage municipal. L'espace résiduel est vacant.

### ***Territoire agricole***

À l'extérieur du périmètre d'urbanisation, l'ensemble du territoire est assujéti à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA). En 2002, selon des données du ministère de l'Agriculture, on relevait 84 productions agricoles sur le territoire municipal. La culture du maïs, occupe une place importante avec une proportion de 58 % des terres cultivées.

Le nombre de productions animales était de 56, dont près de la moitié (25) est reliée à l'élevage porcin. Les autres productions animales importantes sont l'élevage bovin (14 productions) et laitier (11 productions).

## **1.5**

### **INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT**

*(article remplacé, règlement 268-3-17, entré en vigueur le 28 septembre 2017)*

Les principales infrastructures de transport routier sont la route 224 et l'axe du rang Bourgchemin Ouest et du Chemin de la Yamaska. Celles-ci sont considérées comme des routes collectrices, selon la classification fonctionnelle du ministère des Transports.

La municipalité ne compte pas de réseau cyclable dans les limites du périmètre d'urbanisation. Cependant, certaines sections de rangs (rang Bourgchemin est, Chemin de la Yamaska, Deuxième rang) font partie des circuits à vélo identifiés sur le territoire de la MRC des Maskoutains (circuit des Vallons de la Yamaska).

## **1.6**

### **ENJEUX D'AMÉNAGEMENT**

*(article modifié, règlement 268-3-17, entré en vigueur le 28 septembre 2017)*

Cette section du document dresse un survol des principaux enjeux liés à l'aménagement et au développement du territoire de la municipalité.

- la consolidation du développement résidentiel ;
- l'augmentation de la densité d'occupation dans le périmètre d'urbanisation ;
- la transformation ou la reconversion des terrains urbains inutilisés ou sous-utilisés ;
- la disponibilité d'espace pour différents types de logements.
- le développement résidentiel à court terme et son intégration au noyau villageois ;
- la capacité d'approvisionnement en eau potable ;
- la mise en valeur et l'aménagement du Parc de la Seigneurie Ramsay ;
- la protection et la mise en valeur de l'ensemble patrimonial du noyau villageois ;
- la protection de l'espace agricole ;
- la sous-utilisation d'anciens bâtiments agricoles ;
- la gestion des enjeux environnementaux comme la protection des berges des cours d'eau et la problématique des odeurs provenant de certaines pratiques agricoles ;
- la recherche d'un équilibre entre les activités agrotouristiques et la production agricole ;
- la gestion des grands massifs forestiers ;
- la sécurité publique dans les zones de contraintes.